

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	18	27

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 04 décembre 2020

Secrétaire de séance : GAROBY Maria

Présents : GIABICONI Jean-Charles - TOMASI Noël – BELTRAN Muriel – RAO Frédéric – GAROBY Maria – GIGON Patrick - VALDRIGHI Jean-Pierre – BENIGNI Patricia – EIDEL-GIUDICELLI Patrick - RISTICONI Jacqueline – POLI Paul – GIORDANO Pascale – CAPPELLARO Jérôme - DEGERINE Antoine - TOTH Pascale - LUCCHETTI François-Marie - RISTICONI Georges - TORRE Claudia.

Absents excusés : PINDUCCI Marjorie (a donné procuration à GAROBY Maria) - LEONELLI François (a donné procuration à POLI Paul) - MASSONI Marilyn (a donné procuration à DEGERINE Antoine) - MACRI Thérèse (a donné procuration à VALDRIGHI Jean-Pierre) - RACHID Mustapha (a donné procuration à GIGON Patrick) - OLIVESI Laetitia (a donné procuration à EIDEL-GIUDICELLI Patrick) - LOPES-BARROSO Jessica (a donné procuration à TOMASI Noël) - BENIGNI Dominique (a donné procuration à TORRE Claudia) - ALBERGHI Ariane (a donné procuration à RISTICONI Georges).

Absents : SAROCCHI Marie-Noëlle - CRUCIANI Christelle.

Délibération N° 63-15-12-20

Objet : Modification des tarifs de location des salles communales.

Le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de modifier les tarifs de location des salles communales afin de les louer de manière plus pérenne et en totale adéquation avec la demande des utilisateurs.

C'est pourquoi il demande au conseil municipal de délibérer afin de réaffecter chaque salle à une spécialité : fêtes, association, réunion de syndic, sport et danse, anniversaire et petite manifestation ainsi que de fixer les tarifs et les cautions comme suit :

Désignation de la salle	Caractéristiques de la salle	Prix commune (Tarif résident)	Prix hors-commune	Caution
SALLE DES FÊTES 1	550 m2 550 personnes 50 tables 550 chaises 1 bar complet	400 euros <u>But lucratif :</u> 1000 euros <u>31/12 :</u> 1 500 euros	850 euros 1 500 euros 2 500 euros	4 000 euros 4 000 euros 4 000 euros
SALLE POLYVALENTE 2	116 m2 60 personnes 15 tables 60 chaises	100 euros	200 euros	400 euros
SALLE SAINT EXUPERY 3	250 m2 250 personnes Pas de table et de chaise 1 comptoir avec un évier	200 euros	400 euros	400 euros
SALLE VILLAGE 4	62 m2 62 personnes Tables et chaises	50 euros	150 euros	400 euros

RÉAFFECTATION :

SALLE 1 : Fêtes

SALLE 2 : Association, réunion de syndic

SALLE 3 : Sport, danse

6,50 euros / heure pour les associations de la commune

SALLE 4 : Anniversaire, petite manifestation

6,50 euros / heure pour les associations de la commune

120 euros / mois pour les associations de la commune

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE :**

DE DONNER son accord sur les tarifs et présentés ci-dessus ;

DIT que ces tarifs seront affichés et transmis à la trésorerie de Borgo par le régisseur ;

DIT que les crédits seront portés au Budget Primitif 2021.

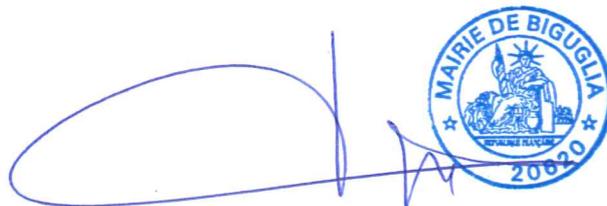
VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20201230-63-15-12-20-DE
Date de télétransmission : 30/12/2020
Date de réception préfecture : 30/12/2020